

**NON - CIRCULATING ?
CONSULTER SUR PLACE**

**Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
OTTAWA**

JAN 31 1985

**RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTRE**

LES MASSACRES AU VIETNAM

Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, à la Chambre des communes, le 11 décembre:

...Je n'ai pas besoin, je pense, d'insister sur le sentiment d'horreur que nous avons tous éprouvé, au Canada, devant le flot de nouvelles qui ont paru au cours des deux dernières semaines au sujet du comportement qu'auraient eu des combattants des deux camps à l'égard les uns des autres et envers des civils innocents. Toutes les guerres sont horribles, quelles qu'en soient les origines et quelles que soient les explications qu'en donnent les belligérants ou les historiens. Elles deviennent tout spécialement horribles quand les règles du comportement militaire sont elles-mêmes mises de côté; quand des individus commettent de façon délibérée des actes de terrorisme et des assassinats; quand bombardements et cannonades se font sans discernement; quand on rejette la façon admise par la communauté internationale de traiter les prisonniers de guerre; quand des

milliers de civils d'une ville donnée sont exécutés systématiquement et jetés dans des fosses communes; quand on tue de sang-froid des femmes et des enfants dans les villages. On peut donner des explications, mais ni l'un ni l'autre des deux camps ne peut justifier de tels actes. Il me semble que le trouble profond qu'éprouvent ces temps-ci les Américains indique bien qu'ils sentent profondément eux aussi que ces choses-là ne peuvent pas se défendre.

RÉACTION DES ÉTATS-UNIS

Depuis que les événements de My Lai ont été signalés à l'attention de la population et du Gouvernement des États-Unis, celui-ci a réagi d'une façon tout à fait conforme à la pratique habituelle des États démocratiques. Un comité du Sénat des États-Unis a examiné la preuve et le Secrétariat à la Défense a institué une enquête aux plus hauts échelons. Des accusations au criminel ont été portées contre les personnes inculpées de complicité à cet égard. Le secrétaire d'État Rogers nous a dit la semaine dernière à Bruxelles que son gouvernement est résolu à engager des poursuites au criminel avec toute la rigueur possible et à infliger à tous les militaires américains reconnus coupables la punition qu'ils ont de toute évidence méritée. Au cours d'une conférence de presse télévisée lundi soir, le président Nixon a prononcé les paroles suivantes devant le public américain: "A ce qu'il paraît, c'est assurément un massacre qui ne saurait se justifier en aucune circonstance...Jamais nous ne pouvons excuser ni surtout commettre de massacres à l'endroit des populations civiles pour atteindre nos objectifs."

Il devait aussi ajouter: "Je vais faire tout en mon pouvoir pour obtenir la mise au jour de tous les faits et pour que ceux que l'on accuse - s'ils sont reconnus coupables - soient punis."

La poursuite normale des enquêtes et des procédures au criminel déjà en cours aux États-Unis devrait révéler les détails de cet événement particulier avec les circonstances dans lesquelles il s'est produit et permettre aux États-Unis de satisfaire aux exigences de la justice.

SOMMAIRE

Les massacres au Vietnam	1
Visites guidées à "Terre des Hommes" ...	2
Les ordinateurs et...la santé	2
Étudiant allemand en visite au Canada	3
Le faisceau "laser" dangereux pour la vue	3
Les écoles privées au Canada	3
Grumes historiques	4
Discriminations à l'égard des diplômées... 4	
Le trafic de la Voie maritime	4
Un sous-marin converti en laboratoire	5
Le coût des services sanitaires	6
Initiative d'aide aux producteurs de grains	6
Conférence internationale sur les pêches .	7
Programme de bourses post-doctorat	7

ENQUÊTE DE LA C.I.C et de l'ONU?

On a proposé qu'une enquête soit menée par la Commission internationale de contrôle dont le Canada fait partie avec l'Inde et la Pologne. Nous avons consulté notre délégation au Vietnam; sa réponse confirme notre propre réaction: une enquête par la Commission sur des accusations de massacres dépasserait le mandat confié à la Commission par l'Accord de cessez-le-feu de 1954. A cause de cela, la Commission s'est vue dans l'impossibilité d'entreprendre des enquêtes sur des allégations semblables de massacres supposément commis dans le passé par le Viet Cong et toutes les tentatives de cet ordre se sont toujours heurtées à un refus systématique.

On a aussi parlé de la possibilité d'une enquête des Nations Unies sur les allégations de massacres. Il faut évidemment reconnaître qu'une enquête de la part du secrétaire général ne pourrait s'effectuer en réalité qu'avec le ferme appui des Nations Unies dans leur ensemble et de concert avec toutes les parties directement intéressées. En toute franchise, quel que soit le mérite de la proposition, je ne vois guère de probabilité que ces conditions se réalisent. J'aimerais rappeler tout particulièrement à la Chambre que le camp communiste a constamment soutenu que les Nations Unies n'ont aucun rôle à jouer dans le conflit vietnamien et qu'il a rejeté toutes les propositions d'intervention de la part de l'ONU.

Finalement, un groupe distingué de professeurs canadiens de droit international a proposé que les Nations Unies créent un organisme spécial chargé d'étudier à fond tout le problème, de découvrir si des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité ont été commis en violation du droit international coutumier et formel et des principes formulés par les Nations Unies, et peut-être aussi de mettre à jour les règles qui concernent les crimes de guerre pour qu'elles s'appliquent à d'autres conflits que les guerres ouvertes officiellement déclarées.

Même si les témoignages disponibles indiquent que des massacres ont été commis effectivement, il faut multiplier les efforts pour empêcher qu'on porte préjudice aux droits légaux des individus qui ont pu les commettre. Nous étudions donc avec grand soin la déclaration des professeurs de droit et nous avons entrepris notre propre étude des lois internationales qui s'appliquent aux problèmes soulevés dans leur déclaration. Je préfère donc m'abstenir de tout commentaire sur le fond de la question avant la fin de cette étude.

Au cours des dernières semaines, notre attention a été puissamment attirée sur des horreurs particulières à la guerre du Vietnam. Il faut que ces horreurs prennent fin. Le meilleur moyen serait que les deux adversaires fassent preuve de l'imagination et de la souplesse nécessaires pour mettre un terme à cette guerre dont la continuation ne peut qu'engendrer d'autres souffrances et d'autres horreurs.

VISITES GUIDÉES À "TERRE DES HOMMES"

Plus de 200 groupes ont déjà bénéficié des tours guidés dans les îles de "Terre des Hommes," au coût de \$5 par véhicule. Ces tours, d'une durée d'environ une heure, sont entrés en vigueur le 27 septembre dernier. Cette innovation a été décidée à la suite de demandes répétées d'associations ou de simples individus qui désiraient visiter l'emplacement de l'Exposition internationale de Montréal après sa clôture officielle. Plusieurs demandes émanaient de touristes qui n'avaient pu visiter Expo 67 ou Terre des Hommes 1968 et 1969. D'autres avaient été faites par des délégués de divers congrès tenus dans la métropole.

Les visiteurs font la tournée des îles dans leur propre voiture ou dans un autobus nolisé, si le groupe est plus important. Le tarif est toujours de \$5, nonobstant la grandeur du véhicule. Chacune des voitures a à son bord un guide ou une hôtesse formés pour renseigner les visiteurs.

Parmi les groupes qui se sont déjà rendus à Terre des Hommes, citons quelques personnalités de la *Wisconsin Transit Authority*, des étudiants en architecture de Détroit, des délégués d'un congrès médical de Montréal, quelques officiers des Forces de la Défense nationale canadienne ainsi que des représentants auprès d'une Conférence de l'Association du Transport aérien international (ATAI). D'autres encore étaient des hommes d'affaires de Montréal alors que certains sont venus d'aussi loin que la Californie, l'Australie et le Japon. Les visiteurs de 20 pays ont bénéficié de ce service jusqu'à maintenant.

LES ORDINATEURS ET...LA SANTÉ

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, a annoncé récemment l'octroi d'une subvention de \$9,050 à l'Association des hôpitaux du Canada afin d'aider à défrayer le coût de la tenue d'un symposium national portant sur l'utilisation des ordinateurs dans le domaine de la santé.

"On possède présentement de vastes connaissances sur l'utilisation de l'ordinateur dans le domaine de la santé, mais il est très difficile d'obtenir une vue d'ensemble de ses diverses applications tant au Canada qu'aux États-Unis" a déclaré M. Munro. "Il y a beaucoup d'avis contraires touchant l'utilisation de l'ordinateur dans le domaine médical et nous espérons que ce symposium permettra d'établir des lignes directrices touchant l'application de ces appareils dans les domaines de la santé et de l'hospitalisation, de manière à tirer le meilleur parti possible des ordinateurs."

Au cours de cet événement, des spécialistes de l'informatique venant du Canada, des États-Unis et d'Europe présenteront des communications portant sur les utilisations des ordinateurs et l'élaboration de projets connexes dans le domaine de la santé.

ÉTUDIANT ALLEMAND EN VISITE AU CANADA

Gerd Kohler, étudiant de 18 ans, de Lahr, Allemagne, est l'invité d'étudiants canadiens et de leurs parents. C'est de l'orchestre de 100 musiciens du *Laurentian High School* d'Ottawa, qui a commencé une tournée européenne à Amsterdam en juin, qu'est née l'idée de faire venir au Canada un étudiant allemand. Au milieu de juillet, l'orchestre se trouvait à Lahr; c'est là que les musiciens devaient faire la connaissance du garçon qui allait passer avec eux la présente année scolaire.

Il est arrivé au Canada à la fin d'août dernier à bord d'un avion des Forces armées canadiennes.

Gerd se verra offrir une année scolaire avec chambre et pension et une garde-robe lui permettant d'affronter l'hiver canadien. Son argent de poche qui lui sera fourni par les garçons et les filles de l'orchestre proviendra du produit de la vente des billets d'admission aux concerts qu'ils ont donnés lors de leur tournée européenne, (Voir le *Bulletin hebdomadaire canadien*, Vol. 24, No 12, 19 mars 1969, page 3).

LE FAISCEAU "LASER" DANGEREUX POUR LA VUE

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, a mis en garde professeurs et étudiants contre les dangers des "lasers" utilisés en classe pour les démonstrations et les expériences. Il a rappelé que le faisceau lumineux du "laser" pouvait causer de sérieux dommages à l'oeil. Le ministre parlait d'un projet de Bill sur les appareils émetteurs de radiations, qui fut déposé au Parlement par le Premier ministre au cours de cette session.

"Un grand nombre d'appareils "lasers", a déclaré M. Munro, sont actuellement offerts pour les travaux en classe et ils sont utilisés avec enthousiasme par les étudiants en sciences. Ce sont des jouets scientifiques extrêmement intéressants ainsi que des outils techniques importants. Un de leurs avantages est leur facilité de construction et leur prix relativement faible." Mais le ministre a fait remarquer que ces appareils pouvaient être fort dangereux s'ils étaient mal utilisés. Le danger est insidieux et la victime peut fort bien ne rien ressentir sur le moment. Dans plusieurs cas, un faisceau "laser" ayant frappé un oeil a brûlé la rétine et occasionné une perte de vision. Même la réflexion du faisceau peut être dangereuse. On a signalé le cas d'un expérimentateur qui avait été frappé par un faisceau réfléchi par une bouteille et avait été victime d'une perte permanente d'acuité visuelle. Au début de l'année, un étudiant canadien dut recevoir des soins médicaux après avoir utilisé un "laser" qu'il avait construit pour une exposition-concours d'appareils scientifiques.

Le Bill sur les appareils émetteurs de radiations est destiné à définir des normes de sécurité réglementant la conception et la construction des



Le major-général R.J. Lane, félicitant l'étudiant allemand, Gerd Kohler.

appareils à rayons X, des émetteurs de micro-ondes et des "lasers" vendus ou importés au Canada. "Cependant, a ajouté le ministre, l'établissement de normes n'est qu'un des aspects du problème et, dans le cas des "lasers", il appartient à l'utilisateur, dans une grande mesure, de prendre les précautions qui s'imposent."

LES ÉCOLES PRIVÉES AU CANADA

Le nombre d'élèves inscrits en 1968-1969 dans les écoles privées élémentaires et secondaires était de 153,967, le nombre d'écoles (sans le Québec), de 490 et le nombre d'enseignants, de 5,589. Les écoles privées des neuf provinces comptaient 74,481 élèves externes et 10,030 élèves pensionnaires, dont 41,924 garçons et 42,587 filles, soit 84,511 en tout. Le nombre d'élèves inscrits dans les écoles privées du Québec en 1966-1967, la plus récente année pour laquelle on dispose de données complètes, était de 80,070. Ce chiffre comprend les élèves inscrits dans un certain nombre d'écoles, autres que les écoles privées ordinaires, soit les jardins d'enfants et les écoles de puériculture, les instituts familiaux et les écoles d'arts ménagers, les collèges classiques, les écoles d'arts et les écoles d'infirmières auxiliaires. Le nombre d'élèves inscrits dans les écoles privées a été en baisse constante depuis 1963-1964, alors qu'il atteignait le chiffre record d'environ 198,000. Les diminutions ont été les plus marquées au Québec où un grand nombre d'établissements privés sont passés aux mains des commissions scolaires régionales. Les diminutions enregistrées en Ontario en 1967-1968 et 1968-1969 traduisent le changement de statut d'un grand nombre d'écoles secondaires de langue française qui, de privées, sont devenues publiques.

GRUMES HISTORIQUES

Le personnel du ministère ontarien des Terres et Forêts du district de Pembroke a repêché récemment du lac Grand plusieurs billes de bois d'un grand âge. Des tronçons ont été envoyés à la Faculté de foresterie de l'Université de Toronto pour que les étudiants en sciences forestières les examinent et en évaluent le degré de détérioration.

Coupées sans doute par la *J.R. Booth Lumber Company* vers 1910, les grumes faisaient partie d'une estacade de retenue placée à l'extrémité inférieure du lac, où elles ont dû s'alourdir par absorption d'eau, et s'engloutir.

Presque toutes les criques et rivières de la région de Pembroke contiennent de tels indices de l'histoire de l'exploitation du bois dans la vallée de l'Outaouais. Pour les canoéistes et les pêcheurs, toutefois, le 'bois canard' et les grumes englouties constituent un danger et non un élément de recherche historique. Le "canard" est une grume immergée dont on n'aperçoit qu'une extrémité à la surface de l'eau.

TRANSPORT DES GRUMES

Au tournant du siècle et jusqu'à l'avènement du camionnage, les voies fluviales constituaient le seul moyen naturel et économique de transporter les grumes. Le dernier flottage, dans le district forestier de Pembroke, a eu lieu en 1959; la *Consolidated Paper Corporation* a alors utilisé le Petawawa pour transporter son bois par eau jusqu'à Ottawa.

De nombreux efforts ont été déployés, avec ou sans succès, dans le but de commercialiser la récupération de ces grumes "perdues", en général du pin blanc, qui gardent leur haute qualité de bois de sciage.

Toutes les grumes préparées pour le flottage portent, frappée au marteau, la marque de commerce de la société exploitante. Ces billes de bois appartiennent donc à la société dont elles portent la marque et leur récupération doit être approuvée par le propriétaire. Les grumes non estampillées et abandonnées, de même que les grumes estampillées par des sociétés dont la charte est périmée sont considérées comme propriété de la Couronne. Il faut obtenir l'autorisation du ministère des Terres et Forêts pour récupérer les grumes englouties appartenant à la Couronne.

DISCRIMINATION A L'EGARD DES DIPLOMEES

Les femmes diplômées se voient refuser l'occasion de postuler les deux tiers des postes qui sont offerts aux diplômés, même à l'université où elles ont fait leurs études. C'est ce qui ressort d'un exposé intitulé, "Les politiques de main-d'oeuvre hautement qualifiées et la diplômée canadienne: la discrimination... mais à quel prix!" Mlle Sylva M. Gelber, directrice du Bureau de la main-d'oeuvre féminine au

ministère du Travail du Canada, a fait mention de la matière servant au recrutement de personnel, où l'on peut voir qu'un grand nombre de sociétés canadiennes les plus importantes ont refusé même des interviews aux diplômées dans le cas de 2,024 postes sur un total de 3,268 qui étaient offerts.

Prenant la parole lors d'un dîner-causerie de la *Beth Tzedec Sisterhood*, à Toronto, Mlle Gelber a émis l'opinion que l'industrie devrait réexaminer les motifs sur lesquels elle fonde sa politique limitant aux diplômés du sexe masculin le recrutement pour les postes de direction.

Elle a mis en doute les motifs sur lesquels se fonde l'industrie pour justifier cette discrimination, mentionnant particulièrement les allégations de taux plus élevé de roulement et d'absentéisme chez les femmes que chez les hommes dans les postes de commande. Elle a parlé des effets de ces pratiques de distinctions injustes en matière de recrutement sur les politiques de main-d'oeuvre nationales et internationales.

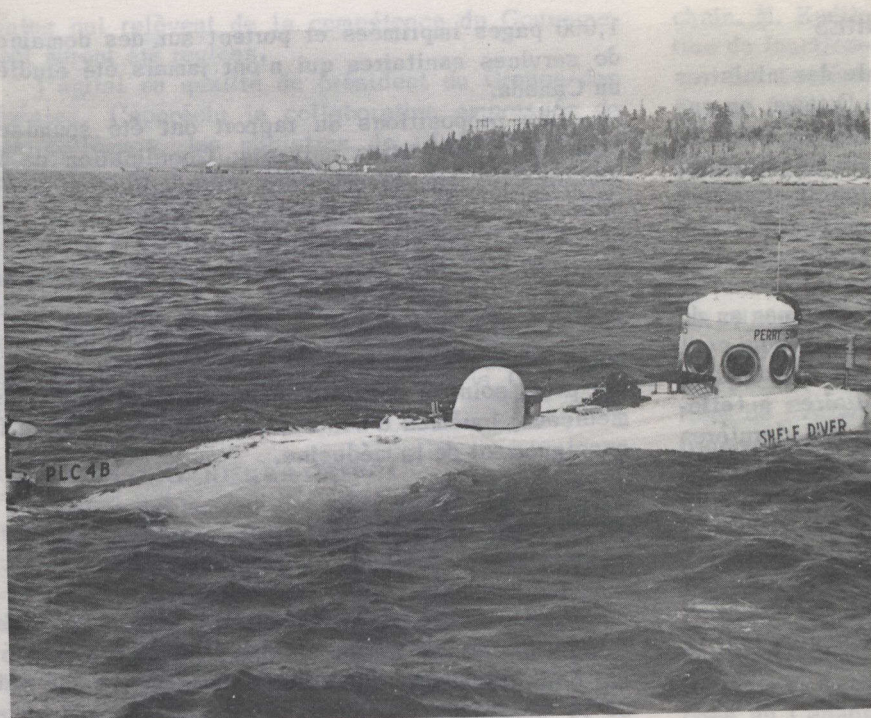
"Si la société n'est pas encore prête à accepter l'idée voulant qu'en toute justice les femmes diplômées puissent bénéficier des mêmes possibilités de carrière que leurs collègues du sexe masculin, tâchons au moins de convaincre ceux qui sont chargés d'assurer le bien-être économique de notre pays que ce gaspillage de main-d'oeuvre hautement qualifiée est injustifiable", a dit la conférencière.

LE TRAFIC DE LA VOIE MARITIME

Depuis le début de la saison 1969, le trafic de la Voie maritime du Saint-Laurent a été affecté d'une part par une chute des expéditions de blé et, d'autre part, par une réduction importante des expéditions de minerai de fer provoquée par des longs arrêts de travail dans les mines de fer du Labrador. En outre, le niveau encourageant du trafic remontant de fer et d'acier manufacturés qui avait caractérisé la saison de navigation 1968 a baissé sensiblement, diminuant de plus de 20 pour cent le tonnage total de ces denrées.

Le tonnage total ayant passé par la section Montréal-lac Ontario s'élevait à 20.7 millions de tonnes à la fin du mois d'août, soit une diminution de 25 pour cent par rapport à 1968. Malgré un accroissement des cargaisons de charbon descendantes dans la Section Welland, le trafic total a diminué de 10.7 pour cent pour se chiffrer à 28.8 millions de tonnes.

La production de beurre de fabrique s'est accrue de 13 millions de livres au Canada en 1969 tandis que la consommation a diminué de 10 millions de livres. La consommation du fromage a augmenté mais le Canada a signé une entente d'exportation avec la Grande-Bretagne en vue de limiter les exportations à 29 millions de livres entre le 1er avril 1969 et le 31 mars 1970.



Ce sous-marin pouvant tenir trois hommes à son bord sera utilisé par les experts du Conseil de recherche des pêcheries qui se rendront dans la baie de Fundy et le golfe Saint-Laurent.

UN SOUS-MARIN CONVERTI EN LABORATOIRE

Pour la deuxième année consécutive, le Conseil de recherche des pêcheries, en collaboration avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, utilise un sous-marin pour mener à bien son programme de recherche.

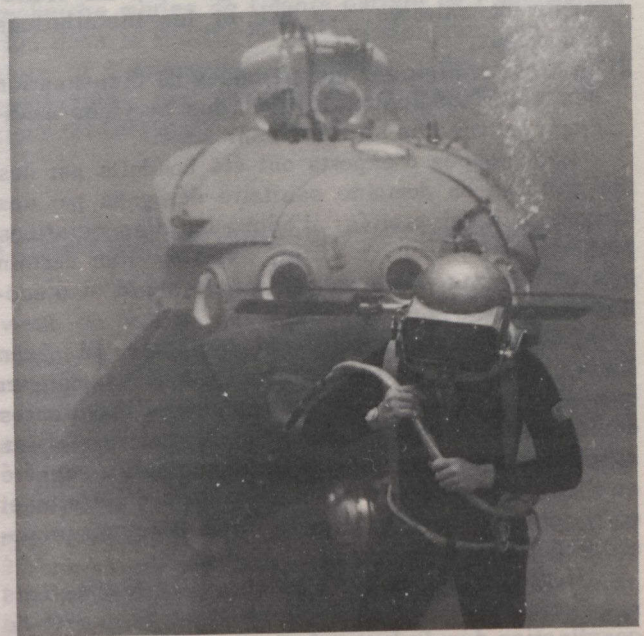
En 1968, on a établi la possibilité d'employer un submersible pour la recherche sous-marine. Bien que son champ d'opérations ait été limité, on a reconnu sa valeur. Cette année, avec un bâtiment perfectionné, on s'attend de résoudre des questions qu'on se pose sur le hareng, le pétoncle et le crabe des neiges.

Un sous-marin de 23 pieds pouvant tenir à son bord trois observateurs ou un observateur et deux plongeurs, le *Shelf Driver*, a été affrété de la *Perry Submarine Builders* de Floride. Il peut plonger à 800 pieds de profondeur et possède une chambre de décompression; les plongeurs peuvent ainsi manoeuvrer d'une profondeur de 800 pieds. Ce trait, de même qu'une meilleure visibilité de l'intérieur du bâtiment, le rend supérieur au *Cubmarine* utilisé l'an dernier.

Les experts du Conseil de recherche des pêcheries se rendront dans la baie de Fundy et dans le golfe Saint-Laurent. Dans la baie, ils mèneront des études approfondies sur les bancs de pétoncles et leur répartition sur le lit de l'océan. On n'a jamais vraiment su comment se groupent les pétoncles. Les experts veulent savoir s'ils vivent en groupes fermés ou s'ils se foment en longues lignes. Grâce au *Shelf Driver*, M. Caddy et son personnel pourront observer de près les colonies de pétoncles.

La diminution des bancs de harengs dans les Maritimes cause de grandes inquiétudes depuis quelque temps; on espère que le sous-marin permettra de

résoudre certains aspects de ce problème. Contrairement aux harengs de la côte occidentale, ceux de la côte orientale frayent à une profondeur de 49 à 60 pieds. Le long de la côte du Pacifique, il est assez facile d'examiner les frayères et d'évaluer les prochaines pêches. Toutefois, dans la baie de Fundy, les experts doivent s'éloigner de la surface pour faire des études précises.



Un plongeur au travail.

LE COÛT DES SERVICES SANITAIRES

La conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé s'est réunie récemment à Ottawa, en vue d'analyser le rapport du Comité sur le coût des services sanitaires, dont la formation avait été autorisée par les ministres à leur dernière réunion de novembre 1968.

La préoccupation immédiate s'inspire de facteurs, définis en détail dans le rapport, comme la hausse constante de plus de 10 pour cent par an du coût des services sanitaires, et celle de 14 pour cent du coût des services hospitaliers. On dit dans le rapport: "Le coût des services sanitaires a tellement augmenté au Canada au cours des dernières années que nous avons aujourd'hui à choisir l'une des trois solutions que voici: réduire les normes de soins médicaux que nous connaissons; augmenter encore les taxes, les primes ou le coût des services; ou trouver dans une meilleure gestion la formule qui permettra d'enrayer la hausse du coût des services sanitaires, ou songer sérieusement à repenser tout le système."

On constate également que la seconde solution — hausse des taxes, quelles qu'elles soient — comporte en elle-même des objections. La perspective même d'être taxé répugne au contribuable, comme d'ailleurs au fisc d'avoir à le faire.

Le Comité d'étude était présidé par le Dr John N. Crawford, ancien sous-ministre de la Santé nationale qui a pris sa retraite récemment, et comprenait des sous-ministres et d'autres hauts fonctionnaires de tous les ministères provinciaux de la Santé.

Les travaux des sept groupes d'experts ont porté sur les sujets suivants:

- 1) *Services hospitaliers*: l'utilisation des services hospitaliers; l'efficacité de gestion; les traitements et salaires; les lits et les installations d'hôpitaux.
- 2) *Services sanitaires*: les méthodes de dispensation des soins médicaux; le coût des services médicaux; le coût des services sanitaires.

Les groupes d'experts ont été conduits par des spécialistes du domaine sanitaire désignés par des dirigeants d'universités, d'hôpitaux, d'associations professionnelles et de l'État, assistés d'un certain nombre de conseillers en matière de santé et d'économie.

Le ministre de la Santé nationale, M. John Munro, président de la Conférence, a fait remarquer que l'étendue du rapport exige que d'importantes décisions soient prises par les gouvernements et les spécialistes des professions de la santé. Il a suggéré qu'il soit considéré comme un rapport d'activité et qu'il revienne au groupe d'étude de faire les propositions ultérieures de mise en application.

M. Munro a aussi fait ressortir les réalisations remarquables des groupes d'experts et du comité de coordination depuis leur création au début de l'année. Les trois volumes de leur rapport comptent près de

1,000 pages imprimées et portent sur des domaines de services sanitaires qui n'ont jamais été étudiés au Canada.

Les propositions du rapport ont été soumises sous les seize titres suivants: Coordination de la planification gouvernementale; régionalisation; utilisation des services hospitaliers; planification des accommodations hospitalières; facilités d'enseignement; efficacité de gestion; mesures d'encouragement d'ordre financier; utilisation de la main-d'oeuvre; classification des soins aux malades; normes des soins médicaux aux malades; services pour malades sur pied; soins à domicile; administration des soins médicaux; barèmes d'honoraires; dépistage collectif; enseignement de la médecine.

INITIATIVE D'AIDE AUX PRODUCTEURS DE GRAINS

Déclaration récente du ministre responsable de la Commission canadienne du blé, M. Otto Lang:

Les stocks mondiaux et la demande de blé ont causé de graves problèmes aux producteurs de céréales de l'Ouest au cours des deux dernières années. Aussi le Gouvernement a-t-il pris certaines mesures pour venir en aide aux producteurs au cours de cette période difficile. Il a doublé les avances en argent sans intérêt, amélioré les conditions de crédits à l'exportation et établi un prix fixe pour le blé vendu aux fins de consommation humaine au Canada. Voilà quelques exemples de la politique adoptée par le Gouvernement.

Il reste des problèmes de base à résoudre. Le Premier ministre annonçait le 15 octobre dernier que la complexité des problèmes de la commercialisation internationale des céréales, compte tenu de l'importance du commerce des céréales pour l'économie canadienne, avait poussé le Gouvernement à charger un ministre, qui n'avait aucune responsabilité ministérielle précise, de consacrer tous ses efforts à la mise en marché des céréales.

Le Premier ministre a alors annoncé qu'on me confierait la responsabilité de la Commission canadienne du blé et que j'accorderais toute mon attention aux questions des céréales en général.

CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

Les problèmes auxquels nous devons faire face au cours des prochains mois exigeront une parfaite coordination de tous les efforts redoublés des ministères et organismes d'État dont relève l'industrie céréalière. Cette coordination se fera par l'entremise d'un Groupe des céréales que j'ai formé avec la collaboration des ministères de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce et du Transport, et des agences qui relèvent de ces ministères. Ce Groupe servira de tremplin pour l'élaboration de politiques et de programmes à l'intention de l'industrie céréalière.

Le Groupe est déjà en fonction et il ne cessera son travail que lorsque les questions les plus pres-

santes qui relèvent de la compétence du Gouvernement auront été réglées.

J'agirai en qualité de président du Groupe des céréales. J'apprécie la collaboration empressée de mes collègues, les ministres de l'Industrie et du Commerce, de l'Agriculture et du Transport. Avec leur collaboration, je dirigerai les efforts du Gouvernement visant à formuler une politique et des programmes pour les céréales. Le Groupe travaillera sans relâche et à un rythme accéléré afin de s'assurer que cette politique et ces programmes prennent forme le plus expéditivement possible et avec les ressources les plus compétentes que le Gouvernement puisse offrir.

RÔLE DES ORGANISMES PRIVÉS

J'ai insisté sur mon rôle et celui du Groupe des céréales en vue d'intensifier et de coordonner les efforts au sein du Gouvernement. Je voudrais en même temps souligner l'importance que nous attachons au rôle des organismes privés dans les efforts que nous voulons déployer. La présence du Groupe des céréales permettra de polariser la discussion sur les questions céréalières entre ces organismes et le Gouvernement. Le Groupe réclamera l'avis et l'aide de ces organismes, et en particulier des Conseils céréalières, au cours des prochains mois.

Les problèmes qui assaillent l'industrie céréalière ont fait l'objet d'études approfondies. L'équipe de travail sur l'Agriculture soumettra son rapport prochainement et le Conseil canadien des céréales a entrepris des recherches sur plusieurs problèmes qui affectent l'industrie. Les recherches et les recommandations de ces organismes seront un apport précieux au Gouvernement.

Le Groupe que nous avons formé s'orientera résolument vers une action efficace. Il étudiera évidemment certains problèmes particuliers, mais les études qu'il entreprendra, et celles qui seront faites en son nom, viseront avant tout à l'élaboration d'une politique dans le plus bref délai possible.

L'industrie céréalière est en butte à des problèmes difficiles. La situation des producteurs de céréales dans les provinces de l'Ouest est particulièrement précaire. J'ai bonne confiance que cette nouvelle initiative contribuera à l'amélioration de la situation des producteurs et au bien-être économique de l'ensemble de l'industrie.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES PÊCHES

Le ministre soviétique des Pêches, M. Alexandre Ishkov, vient de confirmer la participation de l'URSS à une prochaine Conférence canadienne sur les pêches. L'ingénieur Youri Kadilnikov lira une communication sur les "particularités de la pêche dans un chalutier à deux coques", à la Conférence sur l'automatisation et la mécanisation dans l'industrie des pêches, qui aura lieu à Montréal en février pro-

chain. M. Kadilnikov sera accompagné d'une délégation de fonctionnaires soviétiques des pêches.

La Conférence se tiendra sous les auspices du Comité fédéral-provincial des pêches de l'Atlantique, composé du sous-ministre des Pêches du Gouvernement fédéral et des sous-ministres des Pêches des gouvernements des provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Edouard et de Terre-Neuve.

GRAND INTÉRÊT MANIFESTÉ

Le Comité a déjà parrainé d'autres conférences sur les pêches portant sur les bateaux de pêche hauturière de l'Atlantique, la pêche du hareng de l'Atlantique, les concentrés de protéines de poisson et les matériaux de construction des bateaux de pêche. Toutes ont eu un caractère international, mais la Conférence sur l'automatisation et la mécanisation attire l'attention des principaux pays de pêche du monde plus que toute autre réunion antérieure; l'URSS, par exemple, prendra pour la première fois une part active au programme. Le Japon a déjà été représenté à des conférences antérieures sur les pêches au Canada, mais cette fois-ci des spécialistes japonais ne présenteront pas moins de trois communications sur l'automatisation et l'électronique.

La *White Fish Authority* de Grande-Bretagne délèguera des représentants qui donneront des exposés sur l'utilisation d'ordinateurs à bord de chalutiers-arrière, la mécanisation des opérations relatives aux engins de pêche à bord, et l'aquiculture marine. Un ingénieur allemand des pêches bien connu M. J. Scharfe, représentera l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies et présentera une communication sur les instruments actionnant les engins de pêche et les systèmes de commande de pêche sous-marine, et un membre de l'Institut de recherche marine de Gdynia parlera de l'automatisation dans la flotille de pêche polonaise. Les Etats-Unis et l'Allemagne de l'Ouest aussi seront bien représentés par les auteurs de plusieurs publications techniques.

PROGRAMME DE BOURSES POST-DOCTORAT

Le Conseil national de recherches du Canada vient de mettre sur pieds un nouveau programme visant à encourager les étudiants diplômés très compétents et continuant leurs études dans les sciences ou les techniques de l'ingénieur à faire carrière dans l'industrie canadienne,

Une trentaine de compagnies canadiennes participeront à ce programme de bourses post-doctorat, applicable dès 1970. Les candidats de moins de 35 ans qui viennent de terminer, ou termineront dans les prochains six mois, les travaux devant leur conférer le diplôme de docteur, peuvent adresser une demande aux compagnies participantes en vue d'être embauchés pour une ou deux années.

En esquisant le nouveau programme, M. R.D. Hiscocks, vice-président (questions scientifiques) l'a décrit comme étant un moyen de rapprocher les diplômés universitaires des industriels. "Les industriels se demandent si une personne possédant un Ph.D. "rapporte bien" dans un organisme particulier", a-t-il dit, "et le jeune diplômé universitaire se demande si l'industrie peut vraiment lui offrir un travail intellectuel intéressant."

"Nous avons fait quelques pas dans cette direction, notamment par notre Programme d'aide à la recherche industrielle ayant favorisé l'accès de postes dans la recherche industrielle et le développement, à ceux qui ont un Ph.D. Nous avons l'intention d'amplifier ces programmes mais des mesures supplémentaires sont nécessaires et c'est pourquoi nous créons des bourses de recherche industrielle".

BUT DU PROGRAMME

Monsieur Hiscocks a mentionné que ces bourses ont pour but d'encourager les étudiants à faire carrière

dans l'industrie et de réduire la part des entreprises dans le paiement des salaires relativement élevés que les Ph.D. reçoivent au début de leur carrière.

Le concours est ouvert aux citoyens canadiens et aux immigrants ayant fait preuve d'aptitudes exceptionnelles dans leurs études et possédant, ou préparant, un diplôme de docteur d'une université canadienne.

Les bourses seront accordées pour douze mois mais il sera possible de les renouveler pour une autre période de douze mois. Les salaires seront déterminés par négociations directes entre la compagnie et le candidat mais ne seront pas inférieurs à une subvention de base de \$7,200 fournie par le Conseil national de recherches du Canada.

Le Conseil national de recherches du Canada accordera ces bourses selon les résultats des concours ayant lieu deux fois par an.

NOS VOEUX

DE

BONNE ET HEUREUSE ANNEE

A TOUS LES LECTEURS

DU

BULLETIN HEBDOMADAIRE CANADIEN